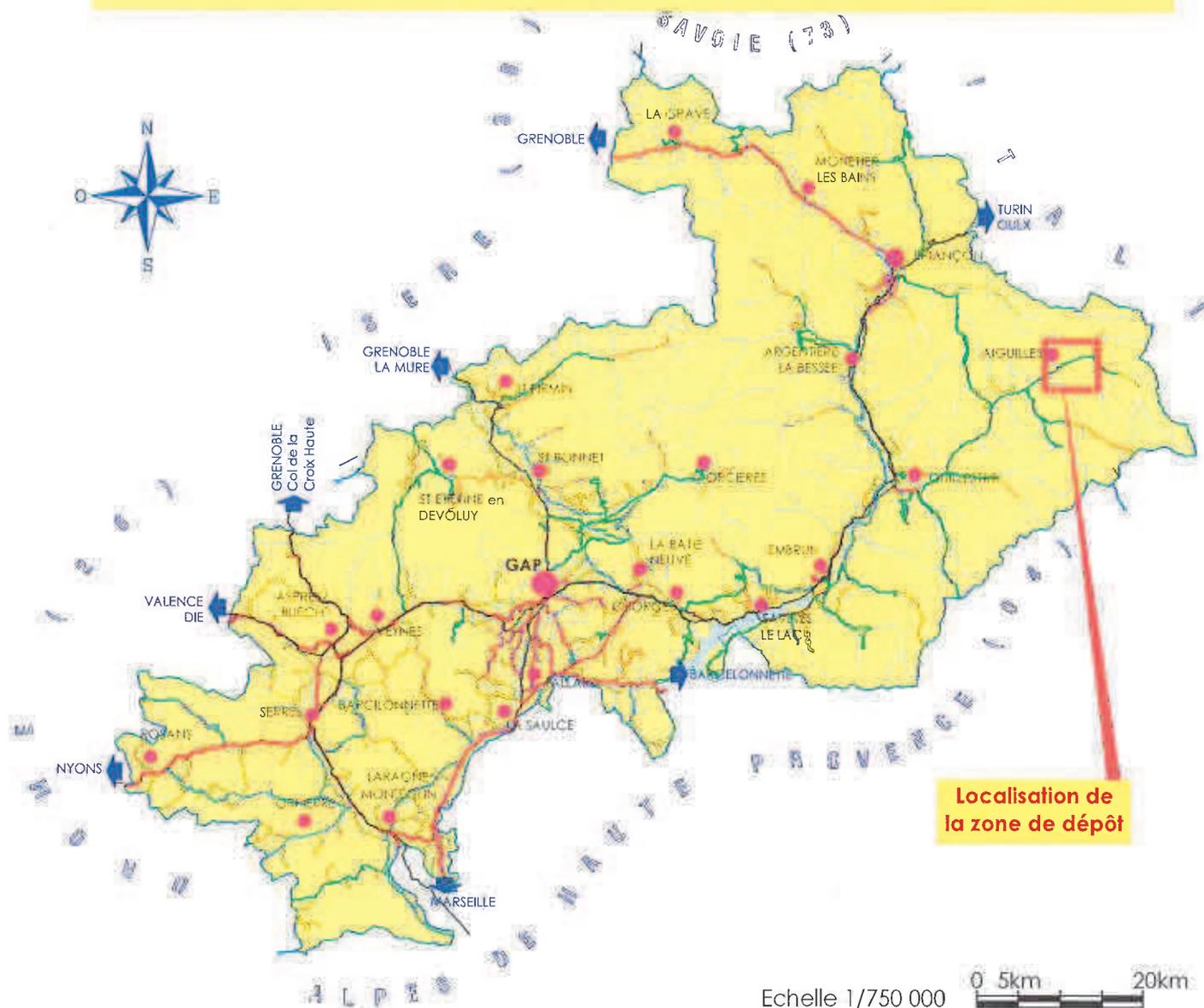


# PLAN DE SITUATION







Pôle Aménagement, Développement et Déplacements

Direction des Déplacements et des Infrastructures Routières et Aéronautiques

## **RD947 – DÉVIATION DU PAS DE L'OURS**

### **ZONE DE MISE EN DÉPÔT DÉFINITIF DE MATÉRIAUX EXCÉDENTAIRES**

#### **ANNEXE À LA DEMANDE DE CAS PAR CAS**

#### **NOTICE EXPLICATIVE**

---

La notice a pour objet d'explicitier la demande de cas par cas sur la méthode proposée d'être utilisée pour la réalisation du projet de remblaiement définitif des déblais excédentaires.

Le site envisagé est décrit par le plan ci-joint intitulé « périmètre de la zone de dépôt et récapitulatif des enjeux ».

Le diagnostic réalisé par SEGED ainsi que des échanges avec le Parc Naturel Régional du Queyras (PNRQ) ont mis en évidence une zone (zone n°4) de présence de la Drave des Bois, sur la zone initialement envisagée.

Le projet, proposé dans le présent Cas par Cas, évite de ce fait cette zone, pour ne pas impacter la station recensée.

Le périmètre est composé de 3 zones distinctes :

- Zone 1 : zone boisée d'arbres d'un âge estimé à une trentaine d'année.
- Zone 2 : zone à dominante de prairies de fauche avec une faible surface de pelouse sèche
- Zone 3 : Zone à dominante de pelouse sèche avec une faible surface de prairie de fauche.

Le protocole suivant a été établi en collaboration avec le Parc Naturel Régional du Queyras :

- Remblaiement de la zone 1, milieu non propice à la drave des bois, sans diagnostic complémentaire
- Réalisation d'un inventaire complémentaire au printemps (mai), pour vérifier l'absence de drave des bois sur les zones 2 et 3 proches de la zone 1
- En cas d'absence avérée (mai est le mois propice pour la détecter), remblaiement des zones 2 et 3.

Les travaux seront organisés comme suit :

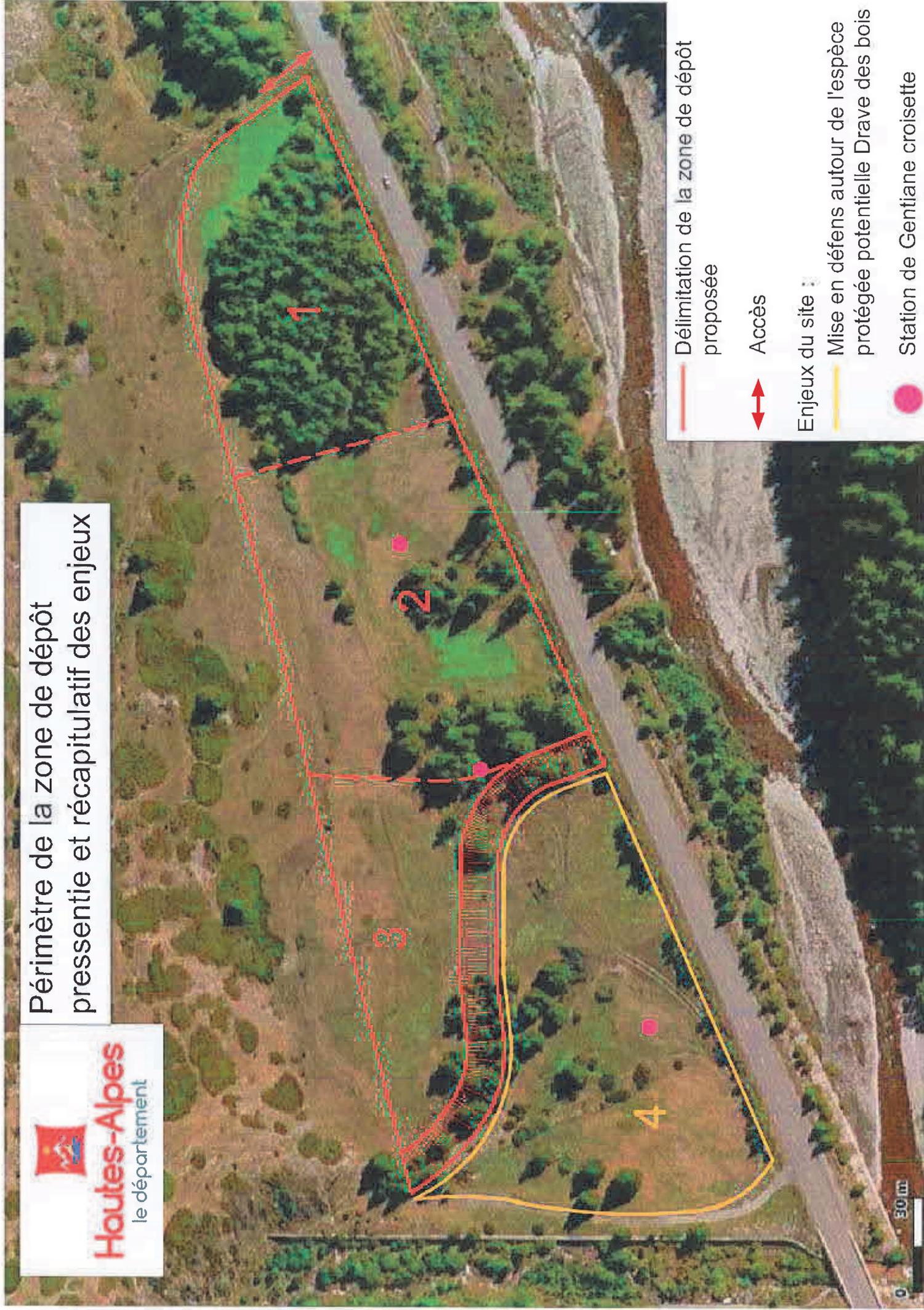
- Défrichage et retrait de la terre végétale sur la zone 1
- Retrait de la terre végétale sur les prés de fauche et pelouses sèches par étrépage, pour garantir une bonne reprise du milieu après travaux
- Remblaiement par passe de 50 cm avec nivellement et compactage
- Remise en place de la terre végétale
- Plantation d'arbres pour retrouver la surface boisée initiale avec renforcement du corridor végétale le long de la RD947 (les arbres existants dans cet alignement seront maintenus autant que possible).
- Mise en place d'un suivi sur 3 ans, partagé entre le Département et le PNRQ, pour vérifier la bonne reprise des milieux reconstitués.

Un talus serait constitué depuis la zone 3 pour ceinturer la limite de la zone reconnue avec une présence de la drave des bois.

Le Département des Hautes Alpes a une expérience certaine dans ce type de travaux avec notamment une action réalisée au Col Agnel, en collaboration avec le PNRQ et le Conservatoire Botanique National Alpin.

Un coordinateur environnemental sera missionné pour veiller à la bonne application du protocole.

# Périmètre de la zone de dépôt proposée et récapitulatif des enjeux





# Photographies du site



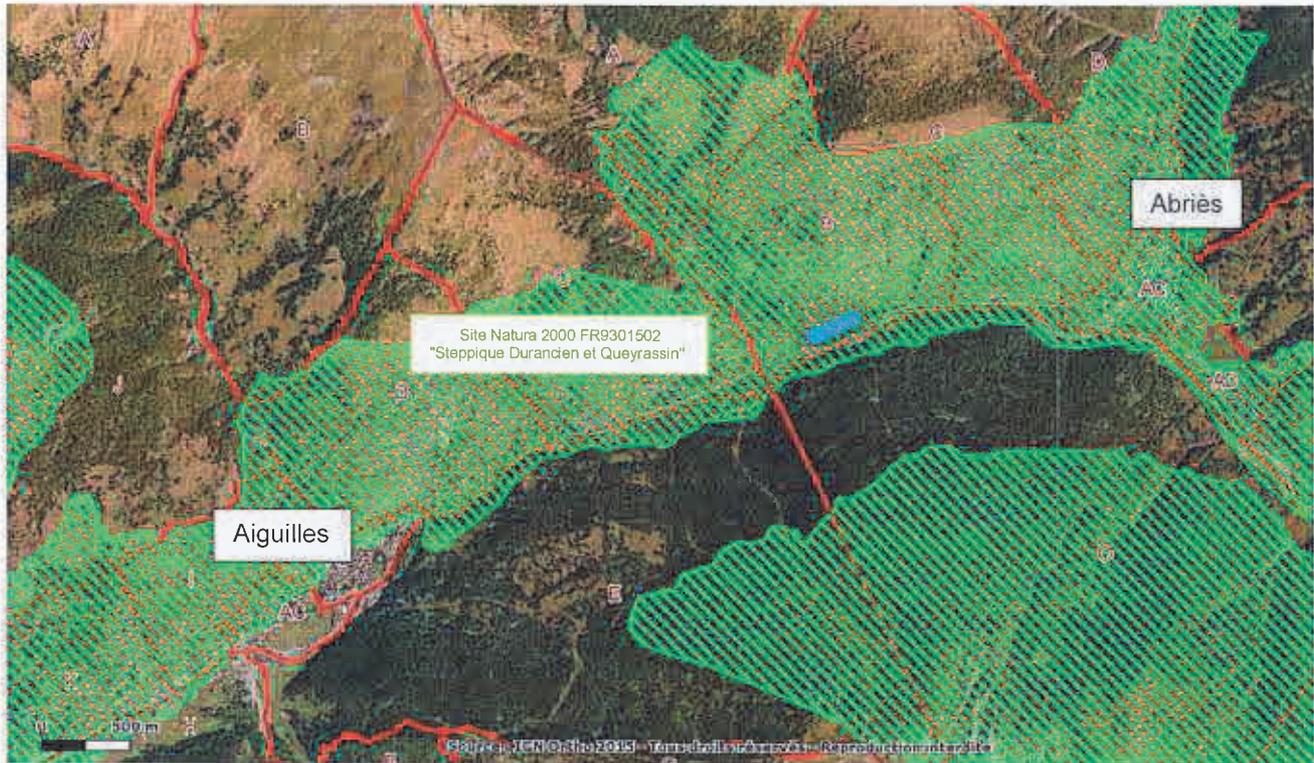
**Photographie n°1**



**Photographie n°2**



## Situation du projet par rapport au site Natura 2000



## Zoom du projet







**Projet de déviation de la RD 947**

**Etude Flore – Zone de dépôt**

Septembre 2018

<p>Siège Social : SEGED Lot n°21 - ZA de la Laouve 83470 ST-MAXIMIN LA STE-BAUME Tél. : 04 94 69 41 59 RCS Draguignan 2009 B 322</p>	<p>SEGED RHONE ALPES Immeuble « Le Baraban » 4, rue St Sidoine 69003 LYON RCS Lyon 2011 B 02494</p>	<p>SEGED LOIRE ATLANTIQUE Sillon de Bretagne 1, Av l'Angevineière 44800 St-HERBLAIN RCS Nantes 2015 B 00166</p>	<p>SEGED GRAND SUD 40, Av des Gardians ZAC VIA DOMITIA 34160 CASTRIES RCS Montpellier 2015B02983</p>	<p>SEGED COTE D'AZUR Le Canéopole B 11-13 chemin de l'Industrie 06110 LE CANNET RCS Cannes 2013 B 00327</p>
--	---	---	--	---

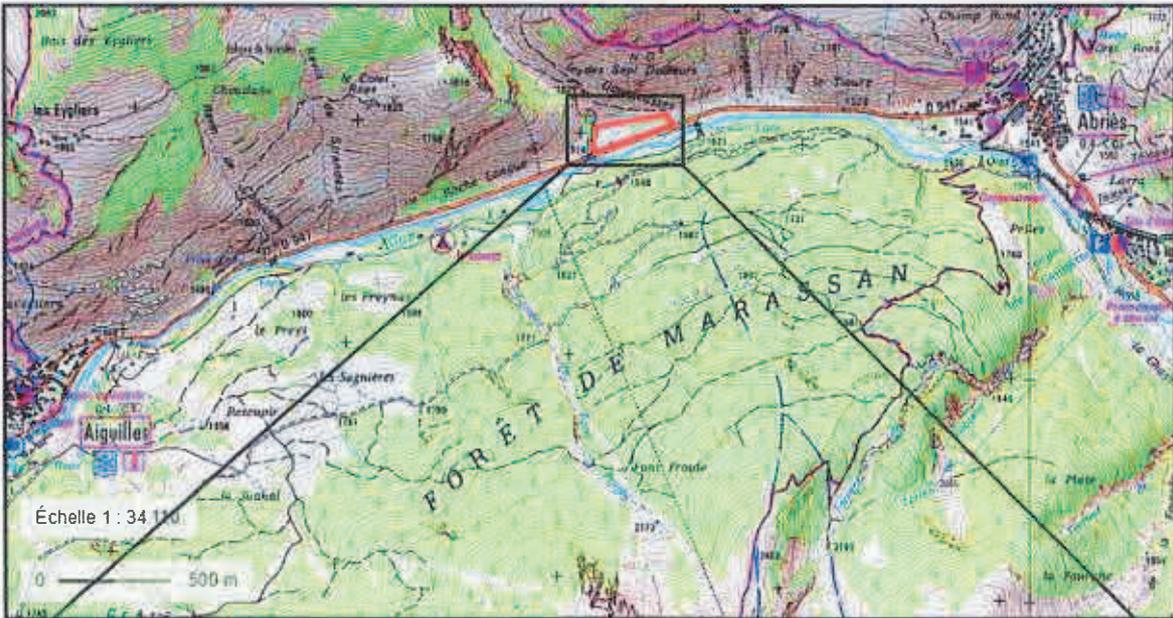
## Sommaire

1.	INTRODUCTION.....	3
2.	METHODOLOGIE.....	5
3.	RESULTAT.....	6
4.	CONCLUSION.....	10
5.	ANNEXES.....	11

# 1. INTRODUCTION

Dans le cadre du projet de déviation de la RD 947, il est prévu la génération de produits d'excavation qui ne pourront être réutilisés lors du chantier. La sortie de terrain du 20 Septembre 2018 a pour objectif de confirmer la possibilité d'utiliser une zone préalablement identifiée comme zone de dépôt.

Cette zone est située le long de la RD 947, entre les communes d'Aiguilles et d'Abries et sur la commune d'Abries, au lieu-dit « Les Gourgassas ».



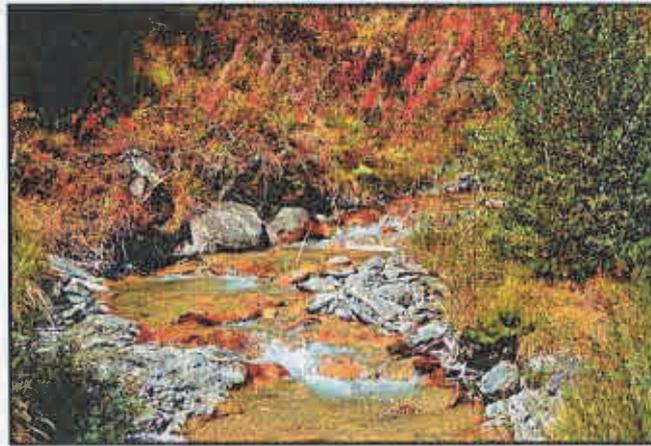
Site pressenti pour la zone de dépôt (en rouge)

Le site est inclus dans plusieurs espaces naturels remarquables :

- 1 inventaire ZNIEFF type 1 – 930012762 « Bas du versant adret et milieux steppiques de Château-Queyras à Abriès »
- 1 inventaire ZNIEFF type 2 - 930012757 « Vallées et parc naturel régional du Queyras-Val d'Escreins »
- 1 zone Natura 2000 – Directive habitat – FR9301502 « Steppique durancien et queyrassin »

Il a également été intégré au Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) en tant que réservoir de biodiversité.

A l'ouest du site, un cours d'eau s'écoule : le Malrif. Il prend sa source dans les lacs du Malrif et se jette dans le Guil.



Cours d'eau Le Malrif, à l'ouest du site d'étude

La zone prospectée s'étend sur environ 3 ha. Les inventaires naturalistes ont eu lieu sur l'ensemble de la zone.



Localisation des relevés botaniques

## 2. METHODOLOGIE

Afin d'identifier les enjeux présents sur le site, un pré-diagnostic écologique a été réalisé. Ce pré-diagnostic a consisté en une étude bibliographique suivi d'une étude de terrain. La végétation présente sur la zone a été déterminée grâce à la réalisation d'inventaire in situ.

### Etude bibliographique :

Une liste des espèces potentiellement présentes sur le site a été établie en amont. Elle regroupe les observations disponibles sur Silene Flore pour les communes d'Aiguilles et d'Abries. Les espèces déterminantes ZNIEFF ont également été considérées pour l'établissement de la liste.

### Etude de terrain :

Pour chaque type de milieu, les espèces présentes ont été relevées. Une attention particulière a été portée sur les espèces protégées et les espèces envahissantes. Les zones ou espèces à enjeu ont été géolocalisées.

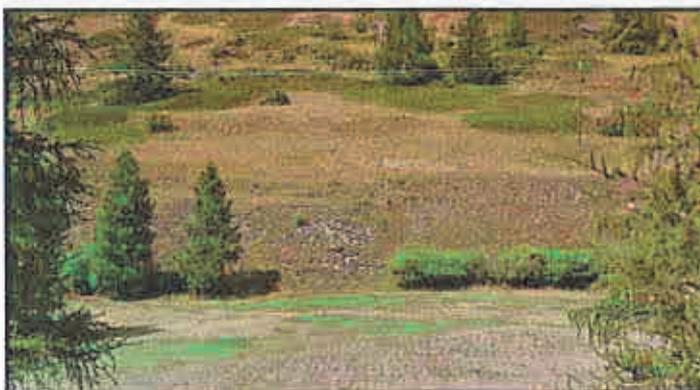
N.B : Etant donné la période de prospection en dehors de la période de floraison, un certain nombre d'espèces n'ont pu être déterminées.

### 3. RESULTAT

Le site est composé de prairies de fauches et de bosquets.



Sur la partie nord de la zone délimitée au préalable, un talus est présent sur plusieurs mètres. Il est à prendre en compte car il limitera le volume des matières qui pourront être déposés sur le site.



**Vue du talus depuis la route (Google Satellite)**

Les bosquets sont constitués essentiellement de Mélèze avec présence de Genévrier en lisière (Site 1).

Les sites 2, 3 et 4 sont caractérisés par de la prairie de fauche sèche sur sol calcaire. On retrouve des espèces typiques de ces milieux mais aucune espèce protégée n'a été observée. Il est à noter la forte présence d'Orthoptères sur le site. Des Lépidoptères ont également été observés.



Sur le site 5, on retrouve une végétation similaire à celle des autres sites. De la Gentiane croisette a été observée sur le site. Sur le site 2, 3 pieds ont également été observés.



**Station de Gentiane croisette** (*Gentiana cruciata*)

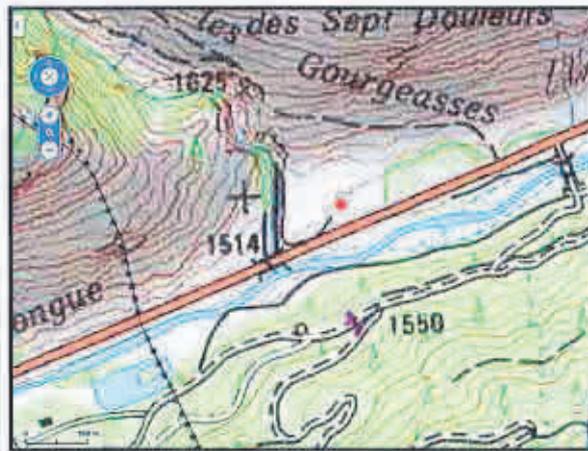
Sa période de floraison étant terminée, il est difficile de savoir si les pieds de Gentiane croisette observés sur le site hébergent leur hôte protégé : l'Azurée de la croisette. Aucune ponte et aucune chenille n'a été observée sur les pieds identifiés, ni aucune fourmière.

Sur le site 6, il est à noter la forte présence de l'espèce invasive Alysson blanc, également présent sur les autres milieux ouverts.



**Forte présence d'Alysson blanc** (*Berteroa incana*)

Dans les données bibliographiques, la présence de la Drave des bois (*Draba nemorosa*) a été mentionnée. Cependant, lors des prospections de terrain, cette espèce n'a pas été observée. Les observations ayant été réalisées en dehors de sa période de floraison, un doute demeure quant à sa présence sur le site. La dernière observation étant de 2005, il est possible que l'espèce ne soit plus présente sur site à l'heure actuelle. Sa présence reste toutefois potentielle.

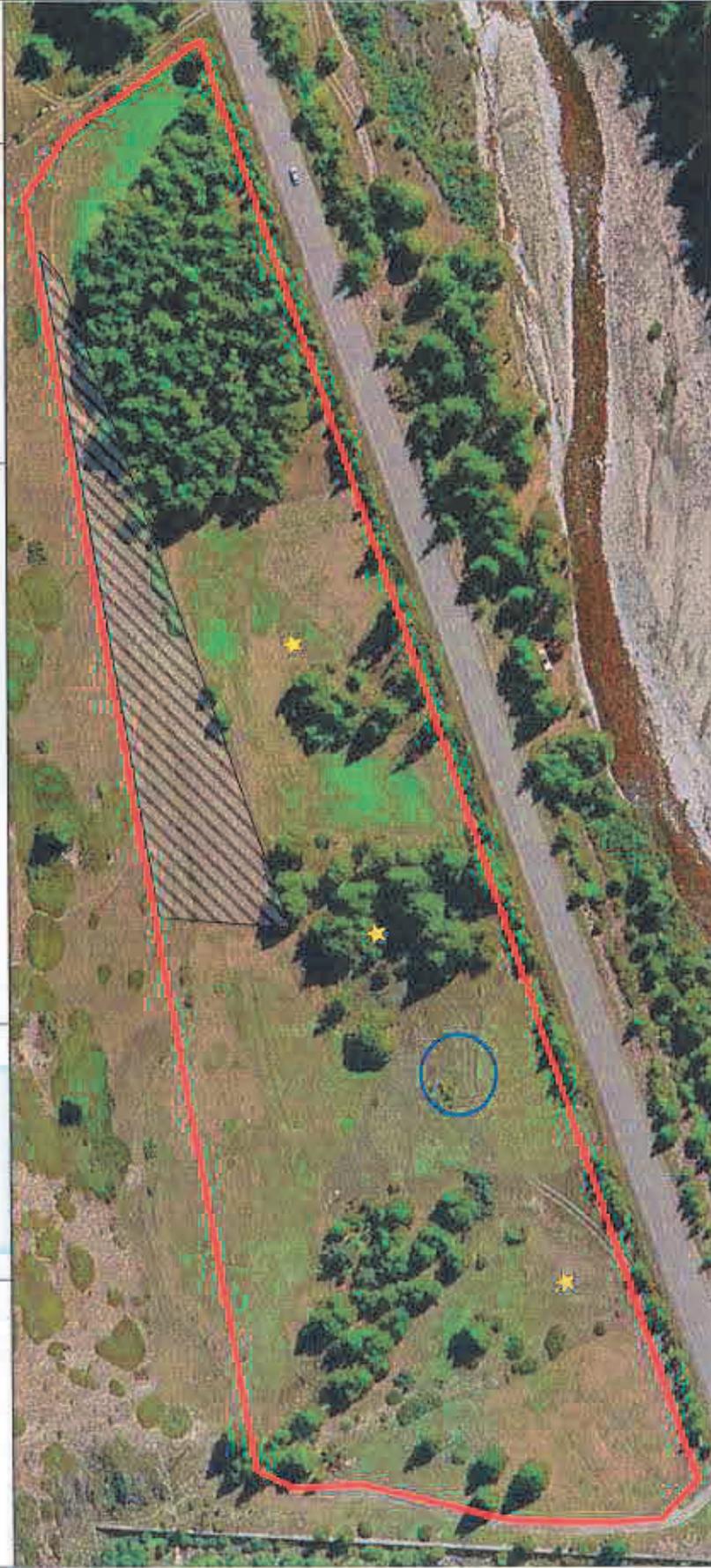


Localisation de la Drave des bois (*Draba nemorosa*), observée en 2005 ([www.flore.silene.eu](http://www.flore.silene.eu))

En l'absence de relevés effectués lors de sa période de floraison permettant de confirmer ou d'infirmar sa présence, il est recommandé une mise en défens de la zone où l'espèce a été observée la dernière fois.



Proposition de mise en défens



**Légende**

 Délimitation de la zone de dépôt proposée

 Talus présent ne permettant pas le dépôt des matériaux

**Enjeux du site**

 Station de Gentiane croisetée

 Mise en défens autour de l'espèce protégée potentielle Drave des bois

#### 4. CONCLUSION

Lors de la prospection de terrain, aucune espèce végétale protégée n'a été observée. Néanmoins les observations ont eu lieu fin Septembre lorsque de nombreuses espèces ne sont plus en fleur, rendant la détermination des espèces difficile. Le site présente une riche diversité aussi bien floristique que faunistique avec la forte présence d'Orthoptères et de Lépidoptères. La présence d'espèces protégées reste potentielle.

La présence d'un talus sur toute la longueur au nord du site prospecté ne permettra pas de dépôt sur une importante surface de la zone en question.

La Gentiane croisette, plante hôte de l'Azuré de la Croisette, a été observée mais aucune trace de ponte n'a été vue.

La recherche bibliographique a mis en évidence la présence de la Drave des bois en 2005. Cette espèce est classée « Vulnérable » sur la liste rouge régionale. Sa présence n'a pas été observée lors de la visite de terrain. Celle-ci étant hors période de floraison, il est difficile de savoir si l'espèce est encore présente sur le site ou non. Pour empêcher tout risque d'impacter l'espèce, il est recommandé une mise en défens de toute la zone potentielle. Dans le cas où la zone de dépôt viendrait à être utilisée après la période de floraison de l'espèce, une deuxième prospection de terrain pourrait permettre de confirmer ou d'infirmer la présence de l'espèce sur le site.

Enfin, l'espèce invasive Alysson blanc est largement représentée sur le site. Des mesures particulières devront être prises lors du chantier (nettoyage des engins, sensibilisation du personnel, etc.) pour empêcher sa propagation.

## 5. ANNEXES

Annexe 1 : Liste des taxons observés sur le site le 20/09/2018

Nom latin	Nom vernaculaire
<i>Salvia pratensis</i>	Sauge des prés
<i>Anthyllis vulneraria</i>	Anthyllide vulnéraire
<i>Carlina vulgaris</i>	Carline commune
<i>Geum urbanum</i>	Benoîte commune
<i>Salix sp.</i>	Saule
<i>Hieracium prenanthoides</i>	Epervière faux préanthe
<i>Pimpinella sanguisorba</i>	Petite Pimprenelle
<i>Rosa sp.</i>	Rosier
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle des prés
<i>Juniperus communis</i>	Genévrier commun
<i>Gallium mollugo</i>	Caille-lait
<i>Vicia sp.</i>	Vesce
<i>Fragaria vesca</i>	Fraisier des bois
<i>Larix decidua</i>	Mélèze d'Europe
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille
<i>Geranium sp.</i>	Geranium
<i>Campanula scheuchzeri</i>	Campanule de Scheuchzer
<i>Medicago falcata</i>	Luzerne sauvage
<i>Medicago sativa</i>	Luzerne cultivée
<i>Galium verum</i>	Gaillet jaune
<i>Plantago media</i>	Plantain moyen
<i>Verbascum thapsus</i>	Bouillon blanc
<i>Euphorbia cyparissias</i>	Euphorbe petit-cyprès
<i>Silene latifolia</i> subsp. <i>alba</i>	Compagnon blanc
<i>Elytrigia repens</i>	Chiendent officinal
<i>Echium vulgare</i>	Vipérine commune
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune
<i>Berteroa incana</i>	Alysson blanc
<i>Urtica dioica</i>	Ortie
<i>Populus sp.</i>	Peuplier
<i>Epilobium hirsutum</i>	Epilobe à grande fleur
<i>Echium sp.</i>	Vipérine
<i>Gentiana cruciata</i>	Gentiane croisettes
<i>Berberis vulgaris</i>	Vinettier
<i>Colchicum autumnale</i>	Colchique d'automne
<i>Centaurea montana</i>	Centauree des montagnes
<i>Tragopogon pratensis</i>	Salsifis des prés
<i>Leucanthemum coronopifolium</i>	Leucanthème à feuilles de coronope

Annexe 2 : Rapport photographique

